



**SHARAN BURROW**

PRESIDENT  
PRÉSIDENTE  
PRÄSIDENTIN  
PRESIDENTA

**GUY RYDER**

GENERAL SECRETARY  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
GENERALSEKRETÄR  
SECRETARIO GENERAL

Monsieur Abdou Diouf

Secrétaire général

Organisation Internationale de la Francophonie

Rue de Bourgogne, 28

75007 Paris

France

Courriel : [Secretaire.General@Francophonie.org](mailto:Secretaire.General@Francophonie.org)

Réf.: Cab/MC/AF-ME/Iv

Bruxelles, le 20 mars 2009

Excellence,  
Monsieur le Secrétaire général,

**Concerne: Coup d'Etat en Mauritanie**

*La Confédération syndicale internationale -CSI- regroupe 170 millions d'affiliés dans 157 pays et territoires, lesquels sont organisés au sein de 312 organisations syndicales, dont l'UTM, la CGTM et la CLTM en Mauritanie.*

La CSI suit les développements enregistrés en Afrique, particulièrement en Mauritanie depuis le coup d'Etat du 6 août 2008. La CSI avait en effet misé sur une issue consensuelle à la crise constitutionnelle, appuyant les positions de ses organisations affiliées en Mauritanie.

La Coordination des Centrales syndicales démocratiques (UTM, CGTM, CLTM, CNTM) fondait de grands espoirs sur la récente médiation de l'Union africaine mais, depuis, elle a exprimé de fortes inquiétudes, à savoir:

1. Son exclusion des pourparlers menés lors de la récente médiation de sortie de crise;
2. L'absence de conclusion de cette médiation allant dans le sens des communiqués du Groupe de contact international sur la Mauritanie.

En soutien aux positions mises en avant par les organisations syndicales regroupées au sein de la Coordination des Centrales syndicales démocratiques, la CSI souhaite donc un message fort de la communauté internationale, dont l'Organisation internationale de la Francophonie –OIF-. Nous souhaitons que l'accent soit mis en particulier sur les mesures suivantes:

1. La tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées. *La Coordination des centrales syndicales démocratiques de Mauritanie souhaite toutefois que celles-ci soient menées après la restitution du Président Ould Cheikh Abdallahi et partant, dans le plein respect des règles démocratiques. La population mauritanienne devra décider elle-même de ses choix dans les urnes et seul un gouvernement issu des scrutins, comme c'est le cas du gouvernement du Président déchu, peut assurer les*

*conditions de base d'un processus véritablement démocratique.*

2. L'application de sanctions individuelles et ciblées contre toutes les personnes, aussi bien civiles que militaires, dont les activités ont pour objet de maintenir le statu quo anticonstitutionnel en Mauritanie. *La liste desdites personnes devra être précisée dans les plus brefs délais et les sanctions y afférentes seront prises sans tarder.*
3. Le plein respect des libertés démocratiques et partant, la condamnation de toute tentative de remaniement des textes juridiques en vigueur actuellement en Mauritanie, particulièrement en matière de liberté syndicale. *Il convient de noter qu'un projet de révision de l'Article 432 du Code du Travail est actuellement promu par les autorités issues du putsch du 6 août 2008 et que celui-ci, en ciblant les pénalités prévues à l'encontre de dirigeants syndicaux, porte atteinte et dissuade l'exercice de la liberté syndicale et de la liberté d'expression.*
4. L'implication des organisations syndicales regroupées au sein de la Coordination des Centrales syndicales démocratiques dans tout scénario de sortie de crise.

En conclusion, en cette Journée internationale de la Francophonie, nous tenons à réitérer notre appui inconditionnel aux valeurs essentielles que défend l'OIF et à exprimer notre profonde inquiétude sur l'effet de contagion de toute crise démocratique sur l'ensemble de la région africaine. Une position solide de la communauté internationale, dont l'OIF, autour de la question mauritanienne sera décisive pour préserver l'Etat de droit dans la région alors que la stabilité démocratique se trouve en péril dans plusieurs pays.

Certains de votre attention, recevez, Excellence, l'expression de nos salutations distinguées.



Secrétaire général